

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-12-13/10

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 25

Votants : 25

Le treize décembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Sylvie BROYER, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents excusés : Véronique AVENAS

Secrétaire : Gérard MAGNET

Service instructeur : Pôle Enfance

Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 07/12/2023

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 15 DEC. 2023

- et publication du : 18 DEC. 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : ACCUEIL ET DEPART ECHELONNES, RESTAURATION SCOLAIRE, ETUDES SURVEILLEES, GESTION DES RETARDS ET ABSENCES : FIXATION DES TARIFS.

Marie Claude Philippe, conseillère en charge des affaires scolaires, expose :

Vu la délibération 2023-06-28/16 fixant les tarifs des services mis en place par le pôle enfance jusqu'à fin décembre 2023,

La commission aux Affaires scolaires propose le maintien de la tarification actuelle du service de la cantine et une augmentation de 2% pour les services du périscolaire et des études surveillées concernant la période de janvier à juillet 2024.

Les tarifs seront les suivants :

Accueil et départ échelonnés :

Horaires	Maternelle				Elémentaire			
	8h00	7h30	7h00		8h00	7h30	7h00	
	8h30	8h30	8h30		8h30	8h30	8h30	
	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30
	17h00	17h30	18h00	18h30	17h00	17h30	18h00	18h30
QF	0h30	1h	1h30	2h	0h30	1h	1h30	2h
≤ 300€	0,51 €	1,02 €	1,53 €	2,04 €	0,36 €	0,71 €	1,07 €	1,43 €
301 à 500€	0,61 €	1,22 €	1,84 €	2,45 €	0,46 €	0,92 €	1,38 €	1,84 €
501 à 700€	0,71 €	1,43 €	2,14 €	2,86 €	0,56 €	1,12 €	1,68 €	2,24 €
701 à 900 €	0,87 €	1,73 €	2,60 €	3,47 €	0,66 €	1,33 €	1,99 €	2,65 €
901 à 1250 €	1,07 €	2,14 €	3,21 €	4,28 €	0,82 €	1,63 €	2,45 €	3,26 €
≥ 1251 €	1,43 €	2,86 €	4,28 €	5,71 €	1,07 €	2,14 €	3,21 €	4,28 €
Hors commune	1,63 €	3,26 €	4,90 €	6,53 €	1,22 €	2,45 €	3,67 €	4,90 €

Tarification exceptionnelle pour la Sortie des « Associations » (16h30-17h00) : le minimum facturé sera de 30 min.

Restauration scolaire comprenant le temps de Repas et d'Animation Périscolaire :

QF	« Tarification Repas Cantine »	« Tarification temps méridien »	TOTAL
≤ 300€	0,50 €	0,50 €	1,00 €
301 à 500€	0,50 €	0,50 €	1,00 €
501 à 700€	3,00 €	0,60 €	3,60 €
701 à 900€	3,55 €	0,70 €	4,25 €
901 à 1250€	4,50 €	0,80 €	5,30 €
≥1251€	5,25 €	0,90 €	6,15 €

Hors communal	5,90 €	1,00 €	6,90 €
Repas adulte	6.90€	-	6,90 €

PAI QF	« Tarification Repas Cantine »	« Tarification temps méridien »	TOTAL
≤ 300€	0,50 €	0,50 €	1,00 €
301 à 500€	0,50 €	0,50 €	1,00 €
501 à 700€	0,65 €	0,60 €	1,25 €
701 à 900€	0,65 €	0,70 €	1,35 €
901 à 1250€	0,65 €	0,80 €	1,45 €
≥1251€	0,65 €	0,90 €	1,55 €

Etudes surveillées :

QF	1 fois par semaine
≤ 300€	1.28€/ séance
301 à 500€	1.48€/ séance
501 à 700€	1.68€/ séance
701 à 900€	1.84€/ séance
901 à 1250€	2.14€/ séance
≥1251€	2.65€/ séance
Hors communal	3.01€/ séance

Post-Etudes surveillées :

QF	1 fois par semaine
≤ 300€	0.71€ / séance
301 à 500€	0.92€/ séance
501 à 700€	1.12€/ séance
701 à 900€	1.28€/ séance
901 à 1250€	1.58€/ séance
≥1251€	2.09€/ séance
Hors communal	2.45€/ séance

Pénalité pour non-respect des délais de réservation :

Le règlement du Pôle enfance fixe la limite de réservation pour les services mis en place par le Pôle Enfance, selon les délais indiqués dans le tableau ci-dessous :

POUR UNE PRESENCE LE...	PREVENIR AU PLUS TARD LE... à 12h00 DERNIER DELAI
Lundi	Vendredi précédent à 12h00
Mardi	Lundi précédent à 12h00
Jeudi	Mercredi précédent à 12h00
Vendredi	Jeudi précédent à 12h00

En cas de non-respect de ces délais, une pénalité sera appliquée, en sus du prix à payer. Elle est fixée à 5 € pour le restaurant scolaire et à 3 € pour le départ ou l'accueil échelonné.

Pénalités de retard :

Les familles qui viendraient chercher leur(s) enfant(s) après 18 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, se verront facturer une pénalité. Le tarif sera calculé de la sorte :

0 à 15 mn de retard	16 à 30 mn de retard	31 à 45 mn de retard	46 à 60 mn de retard
5 €	10 €	15€	20€

Absences :

En cas d'absences : le premier jour de cantine reste facturé mais une tolérance sera appliquée de non-facturation pour les services des accueils du matin et du soir. Au-delà du premier jour, les annulations de réservation restent à la charge du parent sur le portail citoyen. Aucun justificatif (certificat médical, par exemple) ne sera accepté.

Le Conseil municipal, oûi cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu la délibération n°2023-06-28/16,

APPROUVE la nouvelle grille des tarifs pour l'accueil et le départ échelonnés,

APPROUVE le maintien de la grille des tarifs pour la restauration scolaire,

APPROUVE le maintien du dispositif « Cantine à 1 euro » dans le cadre de la convention pluriannuelle passée entre l'état et la commune,

APPROUVE la nouvelle grille des tarifs pour les études surveillées,

APPROUVE le maintien de l'application d'une pénalité de retard pour non-respect de la procédure de réservation, et approuve ses modalités de calcul,

APPROUVE le maintien du montant des pénalités, en cas de retard après 18 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,

APPROUVE le maintien du fonctionnement de la gestion des absences.

ADOpte l'application de l'ensemble des dispositions de la tarification qui organise les activités du Pôle Enfance, pour la période de janvier à juillet 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

